

L'accès à l'art est devenu compliqué pour les personnes handicapées

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 27 prévoit notamment que "toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent".

Pourtant, en Belgique, l'accès à la culture et aux arts devient de plus en plus compliqué pour certaines personnes dont la situation sociale ou économique est précarisée par nos modèles économiques. Les institutions culturelles se plaignent de ne pas être suffisamment soutenues financièrement par les pouvoirs publics et c'est sans doute une réalité. À côté de cela, une pléthore d'administrations publiques et privées se créent et se partagent ces matières, gérant et subventionnant les activités culturelles et les arts, administrant l'accès à la culture et aux arts.

D'un côté, nous assistons à un essor qualitativement remarquable des activités culturelles et artistiques et nos musées gagnent en renommée internationale. D'un autre côté, nous assistons à un appauvrissement détestable de l'exercice de nos droits à prendre part à la vie culturelle de notre communauté.

Dans notre centre de jour, qui accueille des adultes handicapés mentaux avec des maladies mentales associées (double diagnostic), nous avons plusieurs ateliers artistiques où nos résidents réalisent un travail de qualité. Nous avons à cœur de les emmener régulièrement visiter des expositions et des musées. En général, nous sortons avec une bonne dizaine de personnes et deux ou trois accompagnants. Tous les adultes que nous accueillons sont des "bénéficiaires de revenus minimums", tous sont reconnus comme "personnes handicapées" par le service Phare de la Cocof. Pourtant, lorsque nous souhaitons bénéficier de tarifs adaptés (réduits) pour permettre ces sorties culturelles, nous sommes confron-

tés à différents obstacles administratifs et économiques, qui impliquent généralement une inflation administrative démesurée.

D'interminables démarches

Nous avons dû multiplier toutes sortes de démarches administratives pour avoir accès à des "cartes", toujours différentes, certaines payantes, certaines inaccessibles, pour prouver que nos résidents étaient bien reconnus comme "bénéficiaires de revenus minimums". Via le service Phare de la Cocof, nous avons obtenu des "European Disability Cards" qui leur donnent accès à certaines (mais pas à toutes) activités culturelles à tarif réduit. Alors que notre centre de jour est

agréé et subventionné par un service francophone, l'accès au dispositif "article 27" leur est refusé depuis des années (pourquoi?). Pour obtenir les "Museum Pass" délivrés par une association privée subventionnée, nous avons dû passer par un service néerlandophone, le Muntpunt, qui nous a délivré des "Uitpass" ou des "Passpartoe" leur donnant accès au Museum Pass à tarif réduit. Chacune de ces cartes ne donne accès (souvent partiel) qu'à quelques institutions... un peu comme si, pour vous déplacer en transports publics en ville, vous deviez être titulaire non pas d'une seule carte de transport, mais d'une demi-douzaine...

Lorsque nous voulons réserver

des places, nous constatons que ces dispositifs restreignent la diversité des profils des personnes qui peuvent bénéficier des tarifs réduits. Là où, naguère, nous avions les étudiants, les enfants, les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les seniors, etc., ne comptent plus à présent que les détenteurs du Museum Pass, les "article 2" et les PMR (personnes à mobilité réduite). En matière de handicap d'ailleurs, seules les PMR semblent encore pouvoir bénéficier d'un accueil spécifique; le Museum Pass n'est ni gratuit ni accessible aisément à tarif réduit; les "article 27" ne sont toujours pas accessibles à notre public. Enfin, quel que soit le nombre de personnes que



© BIAISE DEKON



DR
Iseut Thieffry

Responsable d'ateliers artistiques dans le champ de la santé mentale au Centre de jour le Pré-Texte

■ Dans mon institution, je suis devenue la personne de référence pour les démarches visant à exercer notre droit à participer librement à la vie culturelle. De ce fait, je suis devenue aussi la personne la plus exaspérée et râleuse au monde.

nous souhaitons accompagner, la plupart du temps, nous ne pouvons réserver, pour une même institution, que dix places. Et, lorsque nous envisageons de contacter les sites culturels par téléphone, nous sommes renvoyés vers des machines et les sites internet, où nous retombons sur ces difficultés en matière de nombre de places accessibles pour une visite.

Un public très surveillé

Nous préparons une sortie comme s'il s'agissait de demander un visa de séjour: nous emportons une farde comprenant des dossiers individuels pour chacun de nos bénéficiaires, où nous rassemblons tous les documents justificatifs exigés: numéro national, vignette de mutuelle (où se trouve le code "allocataire social"), numéro de reconnaissance du service Phare, European disability card, Uitpass ou Passpartoe, Museum Pass, etc. Contre toute attente, cela ne suffit parfois pas à nous qualifier pour un tarif réduit et nous tombons encore régulièrement sur des lieux où pour une exposition particulière, l'exigence financière dépasse les moyens d'une institution comme la nôtre.

Après avoir été plus ou moins bien accueillis, avoir passé plus ou moins vingt minutes à compter, présenter et scanner (nous-mêmes) nos différents documents, avoir payé nos entrées, nous sommes encore surveillés de très près: effectivement, notre public est composé de personnes qui présentent quelques singularités, ce qui peut à l'occasion stresser des gardiens, même s'ils sont parfois plus nombreux que les toiles exposées

et dont la mission se réduit de plus en plus à la préservation de nos avoires culturels et artistiques.

Dans notre institution, je suis devenue la personne de référence pour les démarches administratives visant à exercer notre droit à participer librement à la vie culturelle et artistique de notre communauté et aussi, en partie de ce fait, la personne la plus exaspérée et râleuse au monde. Enfant, j'arpentais les musées, un carnet de croquis à la main, je passais la plupart de mes week-ends à m'ouvrir au monde sans jamais devoir montrer patte blanche ni mettre la main au portefeuille. Aujourd'hui, je passe plus de temps à chercher des combines pour accéder aux expositions, à "surveiller" notre public pour rassurer les gardes, qu'à regarder et commenter les œuvres que nous découvrons. Pourtant, nos œuvres sont bien protégées, comme en témoigne la préservation de celles-ci malgré certains actes récents les ciblant pour attirer l'attention du grand public sur l'impasse climatique où nous sommes.

Continuons à préserver et à protéger notre patrimoine culturel et artistique, en privilégiant les vitres et autres dispositifs mécaniques de protection, mais gardons à l'esprit qu'il s'agit de les préserver pour que toute personne puisse y avoir accès librement et diminuons de manière radicale tous ces dispositifs qui rendent l'accès à l'art et à la culture désespérément élitiste.

→ Titre, chapeau et intertitres sont de la rédaction. Titre original: "L'accès à la culture et à l'art: de 1948 à nos jours"

Après avoir été plus ou moins bien accueillis, nous sommes encore surveillés de très près: notre public est composé de personnes qui présentent quelques singularités...

CHRONIQUE

Changement de prix, changement par les prix

■ L'inflation actuelle fait mal, mais elle incite à changer comportements et politiques économiques.



Étienne de Callatay
Économiste (1)

N'est-il pas malheureux que le tabac doive être cher pour que nous fumions moins? Si nous étions sages, savoir que c'est mauvais pour la santé suffirait. Mais les faits sont là, le prix sait être un puissant aiguillon, à l'exception des biens de première nécessité, dont la demande est dite inélastique au prix. Nous laissons ici de côté le cas particulier de biens de luxe dits de démonstration, qui sont ceux où un prix élevé contribue à leur attractivité.

Si nous changeons notre comportement de consommation quand les prix changent, c'est parce que, quand les prix changent, ils ne le font pas tous dans une même proportion. Si les prix de tous les biens, services et actifs financiers et tous les revenus augmentaient à l'unisson, nous ne nous mettrions pas à consommer moins de certaines choses et davantage d'autres. Sauf à être sujets à un effet dit d'illusion monétaire, ce qui importe dans l'inflation, ce sont les changements de prix relatifs, à savoir quand le prix d'un bien ou d'un service ou un revenu augmente proportionnellement plus vite.

Il est sain que les prix relatifs évoluent. Il faut que ce qui est davantage prisé voit son prix relatif augmenter, pour inciter à en produire plus et que ce soit l'usage générant la plus haute valeur ajoutée qui soit privilégié. Et cela concerne aussi les revenus. Mieux les rémunérer fait partie de la réponse à donner à la pénurie de certains métiers. Le corollaire logique de ceci est, qu'en termes relatifs, les rémunérations des métiers qui ne sont pas en pénurie doivent diminuer. Comme diminuer le montant absolu de certains revenus est délicat, le souhaitable changement dans les salaires relatifs est difficile en période de faible inflation. Aujourd'hui, grâce à l'inflation, qui accentue les changements de prix relatifs, les réallocations entre emplois et employeurs sont facilitées, et c'est bénéfique. Notons d'ailleurs qu'aux États-Unis, en ce moment, ce sont les bas salaires qui augmentent le plus. (2)

Personne ne va se réjouir des difficultés sociales parfois aiguës qui résultent des hausses actuelles des prix de l'énergie et de l'alimentation, et l'inflation actuelle est violente, mais sachons voir aussi ce qu'il y a de bon dans cette inflation qui nous bouscule. L'emballage des factures énergétiques est ce, visiblement, par quoi il a fallu passer pour faire sauter des verrous. Il était interdit de mettre sur le marché locatif des immeubles insalubres, mais pas des passoires énergétiques. Cela change enfin aujourd'hui. Différencier l'indexation des loyers pour pousser soit à la rénovation, soit à la vente à un tiers, qui lui rénova, était impensable. Cela a changé. Nous allons passer à un monde sans nouveau chauffage au mazout et sans nouvelle voiture thermique. Qui aurait imaginé cela sans l'aide de l'inflation énergétique?

Que l'inflation puisse se révéler être un mal pour un bien est illustré par un autre domaine, celui de la concurrence. Notre économie est dite capitaliste, basée sur les "principes" de l'économie de marché, au premier rang desquels figure l'exigence de concurrence, mais le monde dans lequel nous vivons est très loin de satisfaire à cette exigence. Ils abondent les secteurs, pensons aux géants de la technologie ou, en Belgique, aux télécoms, où nous avons affaire à des acteurs dominants. Or, y a-t-il le meilleur antidote à l'inflation qu'une politique de la concurrence beaucoup plus assertive, et plus largement, une meilleure régulation de l'économie, notamment en matière d'urbanisation? (3)

Volens nolens, les changements de prix sont le prix du changement.

→ (1) etienne.decallatay@orcadia.eu

→ (2) Voir Z. Darvas & M. Savona, The sometimes puzzling differences in transatlantic earnings growth, Bruegel, 19 October 2022.

→ (3) Voir L. Summers, Curbing inflation comes first, but we can't stop there, The Washington Post, 31 October 2022.